

Protocole contre l'intimidation de l'école Émile-Nelligan

Ici, à l'école Émile-Nelligan, nous faisons la différence entre le conflit et l'intimidation !

Indices d'une chicane	Indices d'intimidation
C'est un de mes amis.	Ce n'est pas un de mes vrais amis.
Des fois, c'est moi qui attaque ou insulte, quelques fois, c'est l'autre.	C'est presque toujours moi qui suis attaqué ou insulté.
Quand un adulte est intervenu, nous lui avons dit qu'il n'y avait pas de problème ou nous lui avons avoué nous être disputés.	Quand un adulte est intervenu, la personne qui m'a attaqué a dit que c'était ma faute ou que ce n'était pas elle.
L'autre veut réparer ses gestes et veut que l'on se réconcilie.	L'autre ne veut pas réparer ses gestes, sauf si elle ou il est obligé par un adulte.
Nous sommes tous les deux malheureux de la chicane ou de la bataille.	L'autre a trouvé la bataille ou la chicane amusante ou excitante. Par exemple : il rigole à chaque fois qu'on se croise.
Je n'ai pas peur; ma colère et ma peine ne dureront pas.	J'ai peur. Je suis en colère ou triste depuis plusieurs jours.
Mon ami est venu s'excuser.	L'autre me menace pour que je n'en parle pas.
Si quelqu'un a abîmé un de mes objets, il n'a pas fait exprès et propose une réparation.	Un de mes objets a été volé, caché, lancé ou abîmé par exprès. Mon objet ne m'a pas été remis quand je l'ai demandé.
Lorsqu'il m'arrive, une situation gênante, comme tomber de ma chaise, l'autre ou les autres vont peut-être rire sur le moment, mais sans plus : ce n'était pas méchant.	L'autre ou les autres se moquent de moi à plusieurs reprises. Je finis par trouver cela plutôt méchant.
Nous avons continué à jouer ensemble après la chicane ou la bataille.	L'autre s'est éloigné de moi après la chicane ou la bataille ou continue d'entretenir cette chicane.

Si tu es victime ou si tu es témoin d'une situation d'intimidation, voici ce que tu peux faire :

- ★ T'affirmer en annonçant ton intention de le dénoncer.
- ★ En parler à tes vrais amis en qui tu as confiance.
- ★ En parler à tes parents et /ou à un adulte en qui tu as confiance en spécifiant que cela est de l'intimidation.
- ★ Dénoncer en écrivant à l'adresse suivante « intimidation.emile-nelligan@csmc.qc.ca »

N.B. Attention, fais bien la différence entre rapporter et dénoncer.

En dénonçant, ta situation ne peut que s'améliorer.

Protocole contre l'intimidation de l'école Émile-Nelligan

« L'intimidation se différencie du simple conflit par son caractère répétitif, l'intention de blesser et un rapport de force inégal entre la victime et l'agresseur »

Étape 1 : intervention/information pour un premier signalement

- Une fiche de signalement doit être remplie par l'adulte et remise à la direction
- Rencontre de sensibilisation auprès de l'élève
- Information aux parents (victime et intimidateur)
- Excuses/engagements sur place

Étape 2 : intervention/information pour un deuxième signalement

- Une fiche de signalement doit être remplie par l'adulte et remise à la direction
- Information aux parents (victime et intimidateur)
- Possibilité de consultation auprès d'un membre des services aux élèves à l'interne
- Une ou plusieurs conséquences parmi les suivantes (liste non exhaustive) :
 - Réflexion écrite ou recherche sur l'intimidation;
 - Retrait du lieu où l'intimidation a lieu ou retrait lors de certains moments de la journée;
 - Réparation du geste et/ou lettre d'excuses;
 - Autres

Étape 3 : Mesures spéciales : intervention/information pour un troisième signalement

- Une fiche de signalement doit être remplie par l'adulte et remise à la direction
- Suspension interne ou externe
- Possibilité de l'implication des ressources de la communauté et/ou de la C.S.
- Possibilité de l'implication du service de police
- Autres

Droit de réserve : la direction se réserve le droit de passer à une étape ultérieure selon la gravité de l'évènement ou l'urgence de la situation